



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 23.12.2019

Numéro de publication: SR01-0000002069

Canton: GE

Entité de publication:

Karim Messali et Sandra Fossati, Rue du Rhône 118, 1204 Genève

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Eagle Investment Holding SA avec Premier Image SA

2. Publication

Organisation transférante:

Eagle Investment Holding SA
CHE-114.963.804
c/o: Premier Image SA
Route des Jeunes 4bis
1227 Les Acacias

Organisation reprenante:

Premier Image SA
CHE-108.531.081
route des Jeunes 4bis
1212 Lancy

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.12.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

19.03.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

Karim Messali et Sandra Fossati
Rue du Rhône 118
1204 Genève